



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28



jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré

http://www.sies.fr

Fédération Autonome de l'Education Nationale

PROMOTION DE GRADE : HORS CLASSE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS 2012 RECLASSEMENT

Professeur Agrégé

Classe normale		Reclassement dans le grade hors classe au 01/09/2012	
Echelon 11 (ancienneté > 4 ans)	indice 821	Echelon 6 (ancienneté non conservée)	indice 881
Echelon 11 (ancienneté < 4 ans)	indice 821	Echelon 5 (ancienneté conservée)	indice 821
Echelon 10 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	indice 783	Echelon 5 (ancienneté non conservée)	indice 821
Echelon 10 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	indice 783	Echelon 4 (ancienneté conservée)	indice 783
Echelon 9 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	indice 734	Echelon 4 (ancienneté non conservée)	indice 783
Echelon 9 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	indice 734	Echelon 3 (ancienneté conservée)	indice 734
Echelon 8 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	indice 684	Echelon 3 (ancienneté non conservée)	indice 734
Echelon 8 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	indice 684	Echelon 2 (ancienneté conservée)	indice 696
Echelon 7 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	indice 635	Echelon 2 (ancienneté non conservée)	indice 696
Echelon 7 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	indice 635	Echelon 1 (ancienneté conservée)	indice 658

Grille indiciaire en vigueur :

Classe Normale	Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	Agrégés	379	436	489	526	561	593	635	684	734	783	821
Hors Classe	Échelons	1	2	3	4	5	6 - chevron 1	7 - chevron 2	chevron 3	Valeur du point d'indice : 55,5635 €		
	Agrégés	658	696	734	783	821	881	916	963			

Tableau d'avancement d'échelon - Hors classe des Agrégés

Echelons hors classe	Durée	Echelons hors classe	Durée	Echelons hors classe	Durée
1 ^{er} → 2 ^{ème} → 3 ^{ème} → 4 ^{ème} → 5 ^{ème}	2 ans et 6 mois par échelon	5 ^{ème} → 6 ^{ème}	4 ans	1 ^{er} → 2 ^{ème} → 3 ^{ème} chevron	1 an par chevron

Le rythme d'avancement à la hors classe est automatique (voir ci-dessus). Il faut effectuer 6 mois dans son nouvel échelon (nouvel indice) pour qu'il soit pris en compte pour le calcul de la retraite.

Les Commissaires Paritaires Académiques du S.I.A.E.S. - SIES / FAEN sont à votre disposition.

N'hésitez pas à contacter, pour plus de détails, par téléphone, mail ou courrier :

Commissaires Paritaires Académiques Agrégés : Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Denis ROYNARD

- Pour les commissaires paritaires Agrégés : Nathalie BEN SAHIN REMIDI ✉ nathalie.remidi@wanadoo.fr

- Coresponsable Agrégés : Marie Françoise LABIT ☎ 04 91 65 71 87 ✉ marc.labit@wanadoo.fr

Responsables EPS : Jean Luc BARRAL - Christophe CORNEILLE

Secrétaire Général, délégué au Rectorat tous corps : Jean-Baptiste VERNEUIL

☎ 04 91 34 89 28 ☎ 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr